

Concours Les plus belles façades forestoises 2024



Règlement

Article 1^{er} : Objet du concours

Le concours « Les plus belles façades forestoises 2024 » a pour objet de récompenser les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement des habitations, commerces ou restaurants.

Article 2 : Déroulement du concours

- **Date**

Le concours se déroule entre le 10 août au 10 septembre 2024, et est gratuit et ouvert à toute personne physique ou commerce établi sur le territoire de la commune de Forest. Les participants s'engagent à entretenir et embellir les façades ainsi que le trottoir de leur habitation, commerce ou restaurant.

- **Jury**

Le jury sera présidé par trois membres du personnel du service Propreté publique. Chaque habitant peut également voter pour ses façades préférées lors de la Journée de la propreté le 22 septembre Place saint Antoine.

Les participants autorisent les membres du jury à photographier leur façade, à utiliser les photos pour de la propagande et des publications communales. Dans le cas où le jury ne porterait son choix sur aucune façade, le prix ne sera pas attribué.

- **Catégories**

Le concours comporte trois catégories de façades :

- Catégorie 1 « Appartements – balcons et terrasses » ;
- Catégorie 2 « Maisons unifamiliales » ;
- Catégorie 3 « commerces et restaurants ».

Les trois meilleures réalisations de la Catégorie 1 « Appartements – balcons et terrasses » se verront récompensées.

Les trois meilleures réalisations de la Catégorie 2 « Maisons unifamiliales » se verront récompensées.

Les trois meilleures réalisations de la Catégorie 3 « commerces et restaurants » se verront récompensées.

Chaque participant s'inscrit pour une seule des trois catégories.

Article 3 : Inscriptions

Les bulletins d'inscription seront adressés par voie postale à l'administration communale de Forest – Service Propreté publique, chaussée de Bruxelles 112, 1190 Forest ou par e-mail à lsimonart@forest.brussels.

Pour être valide, une inscription doit nous parvenir avant le 10 septembre 2024, et doit comporter les données suivantes :

- Coordonnées précises du participant ;
- Catégorie pour laquelle il concourt ;
- Une à deux photos haute définition de la façade doit être jointes au bulletin d'inscription.

Une fois inscrits, les participants acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions du jury.

Tout participant ne respectant pas les conditions du règlement pourra être éliminé d'office.

Les inscriptions seront clôturées le 10 septembre 2024.

Article 4 : Cotation

Pour le concours seront prises en considération les parties de la propriété visibles de la voie publique.

Les critères d'appréciation du jury sont les suivants :

- L'aspect esthétique général
- La présence de plantes et/ou fleurs
- Les décorations ajoutées telles que couronne de porte et autres attributs de saison
- La propreté du trottoir
- L'entretien de la porte et des châssis

Chaque membre du jury attribuera leur top 3 pour chaque critère. Une moyenne des participants qui auront reçu le plus de voix par critères est réalisée en fin de concours pour déterminer les gagnants.

Article 5 : Remise des prix

Il sera attribué un seul prix par personne physique. Les trois premiers lauréats de chacune des 3 catégories recevront un prix. Chacun des participants recevra un diplôme actant de sa participation.

La remise des prix sera organisée durant le mois d'octobre 2024 à l'administration communale. Les participants gagnants seront invités à venir retirer le prix qui leur est offert par courrier et/ou par email.

